

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Machine de travail (véhicule spécial) *)	VOLVO BM	4300	CH 5850 14
Constructeur	VOLVO EM AB, Eskilstuna Suède		
Identification	"4300" sur la plaquette du constructeur		
Plaquette constr.	à droite, latéralement sur l'avant du châssis, sous le bras de levage		
N° du châssis	au même endroit, au-dessus de la plaquette		
Ident. du moteur	"TD 42" à gauche, latéralement sur le bloc		
Importateur princ.	AUTOMOBILES VOLVO SA, Industriering, 3250 Lyss		
Véhicule homologué	1050	Signes fixes dans code du type	4300
Chassis	Moteur		
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4
Direction	articulées, hydrostatique, avec assistance hydraulique		
Transmission	boîte mécanique sous charge avec convertisseur		
Nombre de vitesses	4	Entraînement	toutes roues **
Frein de service	air comprimé/hydraulique, 2 circuits, à disques, sur toutes les roues		
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur le cardan resp, sur toutes les roues		
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire		
Ralentisseur	-		
Contrôle 2 circ.	***)		
		Marque	VOLVO
		Type	TD 42
		Construction	en ligne
		Carburant	D
		Position	arrière
		Refroidis.	eau
		Nombre cylindr.	4
		Alésage	105,57
		Course	120
		Cylindrée	4199
		CV-impôt	21,39
		Puissance	73 kW (DIN) à 1/min
			2200
			(99 CV)
		Bruit à proximité	96 dB/A à 1/min 2430 +)
		Silencieux	1 = 1010 x ø 203 mm
		Mesure des gaz	Bosch noirçissement 3,0 à 2090 t/min
			Bacharach 4,0
Carrosserie	Poids		
Carrosserie	pelle		
Nombre de portes	2	Indic. vit.	-
Ceintures sécurité	-	Rétroviseur	à gauche + à droite
Cale	1 = 400x300x230 mm	Attelage	-
Antivol	-		
Nombre de places	t 1 av	centre	ar
Dimensions ++)	int.	ext.	
Longueur	6460	Empattements	2700
Largeur	2500		
Hauteur	3000	Voie	av 1850 ar 1850
Porte à faux	lat.	Voies	av - ar -
	av 2260		
	ar 1500	Braquage	g 2400 d 2400
Distance volant - vers l'avant du véhicule	3750		
		Poids avant	4100
		Poids arrière	5160
		Poids total	9260 ++)
		Poids à vide	-
		Charge utile	-
		Poids total	4100
		Poids total	5160
		Garantie fabr.	11300
		Dimens. pneus	17,5 - 25 17,5 - 25 (Variantes
		Ply / bar	12 / 2,5 12 / 2,5 voir
		Charge	7560 7560 remarques)
		pour V max	50 50
		Garantie poids remorquable avec frein	
		Garantie poids remorquable sans frein	
		Garantie poids de l'ensemble	
		Poids remorquable testé	
		Vitesse maximale selon le constructeur	39 km/h
		Vitesse maximale testée	38 km/h
		à 2430 t/min au moteur	

Equipement	§)		
Feux de route	CR	ou HCR	(E)
Feux de croisement	CR	HCR	(E)
Feux de position	A		(E)
Feux rouges	R-S1		(E)
Feux stop	R-S1		(E)
Clignoteurs	av 1	(E)	4 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av		2+2/ I (E)
Feux de gabarit	av A	(E) AV/	CH 1 050301 ar UIO CH 1 0507 01
Feux complément.	4 lampes de travail avec lampe-témoin		
Eclairage plaque	1/ séparé		
Essuie-glace	1 balais		
Avertisseurs	ROSCH U 320 226 002 sans lave-glace		
	ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	V O L V O	B M	4300
Homologation N°	CH	5850 14	
Carrosserie	pelle		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	9260	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	21,39
Poids total	9260	Cylindrée	4199

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : distance depuis le volant vers l'avant du véhicule = 3750 mm.
- **) Entraînement : sur toutes les roues, constant; blocage du différentiel avant.
- ***) Contrôle 2-circuits : partie air comprimé = manomètre double et lampes-témoin;
partie hydraulique = par contrôle du niveau avec lampe-témoin séparés.
- +) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 18,6 km/h resp. 1890 t/min, M3, 1A 20,65 = 84 dB/A.
- ++) Dimensions + poids : avec la pelle standard de 1,3 m3.
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement ainsi que la distance des clignoteurs AV latéraux depuis l'avant sont admises pour raisons techniques;
les clignoteurs AV et les feux de gabarit sont montés sur la protection à l'avant de la pelle,
les feux de gabarit et les catadioptrés AR sont montés sur les bavettes, sont donc démontables.

A noter dans le permis de circulation:

- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 138 - protection : sur partie avant de la pelle;
- les feux prescrits doivent être montés.